LYCÉE FRANÇAIS INTERNATIONAL DE KYOTO
京都国際フランス学園

ÉTABLISSEMENT CONVENTIONNÉ
aefe
Agence pour l'enseignement français à l'étranger

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
du 17 FEVRIER 2026
(2ème CE 25-26)

Compte-rendu

Début de séance : 17h00
Fin de séance : 19h30

Le Conseil d'établissement se déroule en format hybride (présentiel au LFIK et distanciel via Zoom).

Préambule

Monsieur **Colin**, Proviseur, ouvre la séance en saluant les membres du Conseil d'établissement et en remerciant l'ensemble des représentants pour leur engagement.

La feuille d'émargement circule. Monsieur Colin rappelle les membres élus, ainsi que leur droit de vote.

Le quorum étant atteint (**16 personnes présentes**), la séance peut débuter.

NOM – PRENOM – FONCTION	PRES.	EXC.	ABS.	REMPLACANT(E)	EMARGEMENT
Représentants de l'administration					
M. Boris COLIN, Proviseur et Président du CE	X				
Madame Sandrine MOUCHET, Consule Générale	X				VISO
Monsieur Alain BARTHEZ, DAF	X				VISO
Monsieur Julien TEILLON, Coordinateur du secondaire	X				
Madame Léa COLIN, Professeur des écoles et coordonnatrice du primaire (référente maternelle)		X			
Monsieur Sébastien MAYEUR, Professeur des écoles et coordonnateur du primaire (référent élémentaire)	X				
Madame Jérémy RAGONNAUD, Conseiller Principal d'Education	X				
Représentants des enseignants et du personnel non-enseignant					
Monsieur Mathieu LECACHEUR, Chargé de communication	✓				
Madame Yuki JOURDAN, secrétaire	X				
Monsieur Romain LANNERS, Enseignant au secondaire	X				VISO
Monsieur Marie DOCO, Enseignante au secondaire	X				
Madame Marion HOUDOUIN, Enseignante au secondaire	✓				
Madame Aude JEANSON, professeure documentaliste	✓				
Madame Sana MAALOUMI, personnel vie scolaire		X			
Représentants des parents d'élèves et des élèves					
Monsieur Ghislain MOUTON, parent d'élève	✓				
Madame Anna FUJIKAWA, parent d'élève					
Madame Emilie TSURU DEVAUX, parent d'élève	✓				
Madame Adèle FREMOLLE, parent d'élève		X			
Monsieur Anis CHABCHOUB, parent d'élève		X			
Monsieur Yuto BRULE, élève	X				
Madame Mia COLIN, élève	✓				

Nombre réglementaire des membres du Conseil d'Etablissement : 21 **Quorum : 11** **Nombre des membres effectivement présents :** 16					
Membres siegeant à titre consultatif					
Madame Frederique PENILLA, Conseillère culturelle adjointe		X			
Madame Marie-Josée MARIE, Conseillère des Français du Japon	V				
Monsieur Thierry CONSIGNY, Conseiller des Français du Japon	X				VISIO
Monsieur Matthieu SEGUELA, Conseiller des Français du Japon	X				
Monsieur François ROUSSEL, Conseiller des Français du Japon	V				
Monsieur Kaito LOZES, Vice-Président élève du CVL	√				
Monsieur Xavier CARCELLE, Président de l'APEK		X			
Monsieur Fédérico ZYLBERGLAJT, Trésorier de l'APEK		X			
Monsieur Damien VITRY, personnalité locale, société ARKEMA, Kyoto technical center General Manager		X			
Monsieur Jean-François RAUCH, personnalité locale, CCI France Japon, Kansai Desk Manager	X				VISIO
SUPPLEANTS					
INVITES					
Monsieur Maxime BONNET, Attaché linguistique, IFJ	X				VISIO

ANNEXE 1 : émargement
ANNEXE 2 : calendrier scolaire 2026-2027

1. Adoption de l'ordre du jour

Monsieur Colin présente l'ordre du jour et indique que la séance visera à traiter en priorité les points nécessitant un échange ou un vote, tout en abordant plus rapidement les sujets d'information.

L'ordre du jour portait notamment sur l'adoption du procès-verbal du précédent conseil, les formations, les actualités pédagogiques, les premières projections de

rentrée 2026-2027, les compétitions Prozap, le calendrier 2026-2027, les fêtes et événements ainsi que les questions diverses.

Ordre du jour :

1. Installation du CE et Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la dernière réunion du CE
3. Retour de la CFC et point sur les formations / Venue de formateurs
4. Actualités pédagogiques (nouveaux programmes, retours sur les évaluations)
5. Informations AEFE / Informations Ministère
6. Premiers éléments de rentrée 2026-2027 (grandes tendances)
7. Prozap Volley et Accueil Prozap Tennis de Table
8. Calendrier 2026-2027
9. Fêtes et événements
10. Questions diverses, dont le texte devra être envoyé au secrétariat du LFIK, avant le mardi 17 février, 12 heures

Soumission au vote.

VOTE :

- Pour : 16
- Contre : 0
- Abstention : 0

→ L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. Adoption du procès-verbal du dernier CE

Le procès-verbal du précédent conseil d'établissement a été soumis au vote après intégration d'une demande de modification portant sur la prise de parole de M. Roussel relative à la subvention maternelle.

Aucune autre demande de modification n'ayant été formulée, le procès-verbal ainsi amendé a été mis aux voix et adopté à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 16 votants. Cette adoption figure parmi les premiers points du conseil et est confirmée par les notes transmises.

Soumission au vote.

VOTE :

- Pour : 16
- Contre : 0
- Abstention : 0

➞ Le PV est adopté à l'unanimité.

3. Retour de la CFC et point sur les formations / venue de formateurs

Un point complet a été présenté sur la formation continue des personnels. Huit collègues ont pu partir cette année en stage dans la zone, soit un volume comparable à celui de l'année précédente. Sept stages se sont déjà tenus ; un dernier départ est prévu en avril pour une formation relative aux élèves allophones. Ce calendrier, concentré en début d'année, doit permettre une capitalisation plus rapide des apports des formations.

Le conseil a également été informé du déroulement du stage de pratique de M. Bourgeois dans le cadre de son master MEEF EPS, ainsi que du maintien des formations locales conduites avec les pompiers de la ville de Kyoto. La poursuite de ce partenariat a été soulignée comme positive, notamment pour la formation de personnels de l'établissement. Il a également été rappelé que l'établissement avait anticipé l'absence de son ancien formateur PSC1 en formant largement les élèves l'an dernier, ce qui fait qu'une grande partie des élèves de troisième disposent déjà de cette certification.

Un déplacement de cinq personnels au Lycée français international de Tokyo a par ailleurs permis des échanges de pratiques dans plusieurs domaines : direction, vie scolaire, secrétariat-RH-inscriptions et santé scolaire. Ce temps de travail a été présenté comme particulièrement utile, tant pour les pratiques professionnelles que pour l'entretien de liens fonctionnels étroits entre Kyoto et Tokyo.

La commission de formation continue, réunie le matin même du conseil, a enfin examiné les besoins de formation pour 2026-2027. Les demandes exprimées portent notamment sur l'intelligence artificielle, les spécialités, la posture professionnelle et l'autorité éducative. Il a été précisé que certaines demandes remontent régulièrement, notamment dans des domaines peu couverts par les plans de formation de zone, comme la documentation, la philosophie, certaines fonctions support ou la communication, sans qu'il soit toujours possible d'y

répondre faute de formateurs identifiés. Le diaporama confirme ces orientations et mentionne explicitement l'expression des besoins et les ajustements de formation pour l'année à venir.

4. Actualités pédagogiques

4.1 Évaluations nationales

Le conseil a été informé des résultats des évaluations nationales, notamment celles conduites à mi-parcours en CP. Les résultats ont été présentés comme globalement satisfaisants et conformes aux attendus. Il a toutefois été rappelé que la principale difficulté rencontrée demeure la maîtrise de la langue française, en particulier pour les élèves arrivés tardivement dans le cursus français et n'ayant pas bénéficié d'une scolarisation précoce en maternelle.

Ce constat a conduit à réaffirmer l'importance d'une entrée précoce à l'école maternelle française, laquelle facilite très nettement les acquisitions langagières et, par conséquent, la compréhension des consignes et la réussite scolaire. Les notes transmises confirment ce point : la compréhension du français reste identifiée comme le premier facteur explicatif des fragilités observées, y compris en mathématiques lorsque la langue freine l'accès à la consigne.

4.2 Orientation au collège et au lycée

Mme Doco, PRIO, a présenté un point structuré sur l'orientation au collège, inscrit dans le cadre du programme Avenir(s) et du référentiel des compétences à s'orienter élaboré avec l'Onisep. Il a été rappelé que l'orientation ne peut être réduite à une succession d'actions ponctuelles : elle relève d'une progression construite de la sixième à la troisième, visant à permettre à l'élève de mieux se connaître, de comprendre son environnement, de découvrir les parcours et de construire des choix éclairés. Le diaporama détaille cette progressivité par niveau, autour de trois axes : s'informer, se découvrir et se projeter.

Il a été fortement souligné que l'orientation constitue une responsabilité partagée et non la seule affaire du PRIO : professeurs principaux, professeur documentaliste, CPE, familles et disciplines d'enseignement y contribuent collectivement. Ce point a été explicitement repris dans les échanges du conseil.
Au lycée, la question des spécialités a donné lieu à un rappel sur les contraintes propres à une petite structure. L'établissement s'attache à maintenir une offre de spécialités aussi large que possible, mais il a été indiqué qu'il n'était plus soutenable d'ouvrir, à compter de l'an prochain, une spécialité pour un seul élève en présentiel. Cette limite répond à des motifs économiques, pédagogiques et organisationnels. Des alternatives ont été évoquées, telles que l'inscription au CNED avec tutorat local, ou la mutualisation partielle entre niveaux lorsque cela est pédagogiquement défendable.

Il a été redit que les décisions d'orientation doivent être guidées exclusivement par l'intérêt de l'élève. Les enjeux RH et de structure, bien réels dans un petit établissement, relèvent de la direction et ne doivent pas conduire à des formes de pression ou de lobbying auprès des élèves.

4.3 Calendriers d'examen : baccalauréat et DNB

Le calendrier officiel du baccalauréat 2026 pour la zone Asie a été présenté. Il a été rappelé que les épreuves expérimentales se tiendront début juin, suivies de la philosophie, des spécialités, puis des oraux. Il a également été précisé que toutes les épreuves auront lieu dans l'établissement cette année. Les résultats du baccalauréat sont attendus le 24 juin.

Le conseil a aussi été informé du calendrier du DNB, ainsi que de l'évolution des modalités de l'épreuve de mathématiques, désormais organisée en deux séquences distinctes. Un rappel a été fait sur la réforme du calcul des points du DNB : le socle n'est plus utilisé de la même manière et la part du contrôle continu repose désormais sur la moyenne annuelle des enseignements obligatoires, avec maintien d'une valorisation des options. Les diapositives du conseil mentionnent explicitement ces informations ministérielles et réglementaires.

4.4 Intelligence artificielle

Le chef d'établissement a présenté le nouveau cadre d'usage de l'intelligence artificielle en éducation, à partir d'un support ministériel diffusé aux personnels. Ce cadre apporte un premier niveau de clarification attendu par les équipes : protection des données personnelles, vigilance écologique, nécessité de conserver une décision humaine, usage progressif selon les niveaux de classe et assimilation de l'usage non autorisé à une fraude lorsqu'il remplace le travail attendu de l'élève. Les échanges ont montré un intérêt fort des personnels et des représentants pour une appropriation plus concrète de ces règles. Plusieurs questions ont été soulevées, notamment sur la détection de l'usage de l'IA par les élèves, les limites des détecteurs automatiques, les formes de contractualisation possibles avec les élèves, et la nécessité de mieux les informer directement. Il a été retenu qu'un travail pédagogique plus explicite devait être conduit avec les élèves sur ce sujet et que la question serait reprise dans les instances pédagogiques.

5. Informations AEFE / MINISTERE

Plusieurs informations institutionnelles ont été relayées au titre des actualités AEFE et ministérielles. Elles concernent notamment les calendriers d'examen, les évolutions du DNB et du baccalauréat, le cadre d'usage de l'intelligence artificielle, ainsi que le label Génération 2030 en remplacement du label Génération 2024. Le

diaporama du conseil intègre cet ensemble de points dans les rubriques d'informations institutionnelles.

Un point particulier a été fait sur la possibilité pour l'établissement de candidater au label Génération 2030, compte tenu de l'importance donnée à la pratique sportive, à la culture sportive, aux partenariats extérieurs et à l'accompagnement d'élèves investis dans une pratique sportive de haut niveau. À cette occasion, il a été rappelé que l'établissement adapte déjà, autant que possible, les conditions de scolarité d'une élève engagée dans une pratique de haut niveau en patinage artistique.

6. Premiers éléments de rentrée 2026-2027

6.1 Infirmière scolaire

Le conseil a pris acte de l'arrivée, au 15 janvier, de la nouvelle infirmière scolaire, première présence de ce type à temps plein dans la structure. Trois axes de mission ont été distingués : la prise en charge quotidienne des élèves, la centralisation des dispositifs d'accompagnement individualisés (PAI, PPS, etc.) et, à moyen terme, le déploiement d'actions de prévention dans les classes. Cette arrivée a été présentée comme un progrès important pour la sécurité, la qualité du suivi des élèves et la confiance des familles.

6.2 Effectifs et réinscriptions

Les premiers éléments de projection pour la rentrée 2026-2027 laissent envisager une année globalement stable en termes d'effectifs, aux alentours de 275 élèves. Les campagnes de réinscription n'étaient pas encore ouvertes au moment du conseil, certains paramètres relevant encore du conseil d'administration, notamment s'agissant du règlement financier et de l'évolution des frais de scolarité. Il a néanmoins été indiqué que de nombreuses visites de familles étaient déjà en cours et que les premiers signaux ne laissaient apparaître aucune difficulté particulière.

6.3 Ressources humaines, recrutements et structure pédagogique

Un point détaillé a été présenté sur les départs de personnels, les congés maternité et paternité, les remplacements déjà assurés ou en cours de finalisation, ainsi que les recrutements en vue de la rentrée. Le départ du proviseur a été annoncé, de même que plusieurs départs dans le premier degré, au secondaire et dans les fonctions support.

Sur le plan des recrutements, il a été indiqué qu'un recrutement en anglais secondaire était déjà acté. S'agissant du premier degré, un premier poste était

pourvu et d'autres recrutements étaient en cours. Restaient notamment à traiter certaines heures d'arts plastiques et d'éducation musicale.

Le conseil a également été informé des réflexions en cours sur la structure pédagogique du primaire. L'hypothèse d'une organisation à sept ou huit classes reste ouverte. Une attention particulière est portée à la maternelle, où la faiblesse actuelle de certains effectifs pourrait conduire à envisager une classe multi-âge PS-MS-GS, dans une logique à la fois pédagogique et structurelle, à l'image de ce qui fonctionne à Tokyo. Aucune décision définitive n'était toutefois arrêtée à ce stade.

7. Prozap Volley et accueil du Prozap Tennis de Table

Un retour a été fait sur le déplacement à Hong Kong pour le Prozap volley, auquel ont participé deux équipes féminines de l'établissement. Ce déplacement a été présenté comme une réussite, tant sur le plan sportif que sur le plan humain, en favorisant les rencontres, les échanges et la cohésion entre élèves de différents établissements de la zone.

Le conseil a ensuite été informé de l'organisation, à Kyoto, du premier Prozap tennis de table en avril. Plusieurs délégations de la zone Asie-Pacifique sont attendues. Il a été indiqué que l'accueil de cet événement représentait un investissement important pour les équipes, mais constituait également une étape structurante pour la visibilité sportive de l'établissement.

8. Calendrier scolaire 2026-2027

Le chef d'établissement a présenté le cadre réglementaire de construction du calendrier scolaire : obligation de 36 semaines minimum, respect d'une alternance de périodes de six à huit semaines, prise en compte des jours fériés locaux, du volume annuel d'heures et d'un nombre de jours réels cohérent avec les attentes de la zone et l'alignement avec Tokyo. Le diaporama reprend ces critères, en mentionnant notamment l'alignement avec Tokyo, une cible d'environ 174 à 175 jours réels et un volume annuel compris entre 864 et 936 heures pour un élève de l'élémentaire.

Le calendrier 2026-2027 présenté au conseil résultait d'un travail préparatoire collectif, associant notamment les représentants des personnels et de parents. Il a été souligné que ce travail avait permis de faire émerger une proposition équilibrée. Le vote portait à la fois sur le calendrier tel que présenté et sur une

hypothèse de repli : si l'autorité de tutelle demandait un ajustement pour atteindre 174 jours réels, le mardi 5 janvier deviendrait jour travaillé.

Soumission au vote.

VOTE :

- Pour : 16
- Contre : 0
- Abstention : 0

➞ Le Calendrier est adopté à l'unanimité.

Le calendrier voté est annexé au PV (Annexe 2)

9. Fêtes et événements

Le conseil a été informé d'un ensemble très dense d'actions, de projets et d'événements déjà tenus ou à venir. Il a été rappelé que la vie de l'établissement est marquée par de nombreux projets de classe, actions menées au CDI, activités de vie scolaire et initiatives pédagogiques dont il n'est pas toujours possible de rendre compte exhaustivement.

Parmi les événements évoqués figurent notamment les olympiades de mathématiques, les Petits champions de la lecture, les échanges avec Mino, la journée franco-allemande, la semaine de la presse, les rendez-vous de l'orientation, les stages de troisième, la quinzaine du goût et les séjours pédagogiques. Le diaporama recense également les différents séjours et compétitions : Uji, Wakasa, Hong Kong, Tokyo et le futur accueil du tennis de table à Kyoto.

Un accent particulier a été mis sur la semaine de la presse, qui doit mobiliser notamment les classes de quatrième et de cinquième autour de l'éducation aux médias, du métier de journaliste et du repérage des fausses informations, avec l'intervention annoncée du directeur de l'AFP Tokyo.

10. Questions diverses

10.1 Questions de M. Matthieu Seguela, Conseiller des Français de l'étranger pour le Japon

1. Dans le cadre du projet de réforme de l'AEFE, je propose au Lycée français international de Kyoto une réunion en distanciel avec la sénatrice Samantha Cazebonne qui vient d'être missionnée par le gouvernement sur la question de l'enseignement français à l'étranger. Je propose également qu'une réunion équivalente puisse avoir lieu avec les rapporteurs de la mission du Sénat qui vient d'être nommée elle aussi pour conduire une mission d'information sur le réseau d'enseignement français.

Réponse :
Le LFIK accueille favorablement le principe de tels échanges lorsque les modalités d'organisation seront connues.

2. Le Lycée français international de Kyoto serait-il favorable à une expérimentation du dispositif « Portable en pause » qui consiste à aider les élèves à ne pas consulter leurs smartphones durant le temps scolaire en plaçant les appareils connectés éteints dans des pochettes fermées ? Si le projet intéresse le LFIK, une mise à disposition gracieuse de ces pochettes auprès du LFIK pour un temps à déterminer pourrait se faire et permettre de voir les avantages et les inconvénients de ce dispositif.

Réponse :
L'établissement applique déjà un cadre particulièrement restrictif au collège conformément à la loi de 2018. Aucun besoin supplémentaire n'a été identifié à ce stade.

3. La réunion d'informations des élèves sur leurs droits et leurs devoirs a-t-elle eu lieu et si oui, serait-il possible d'en avoir un bilan ?

Réponse :
L'intervention demeure programmée mais n'a pas encore pu être organisée. Elle devrait associer un avocat francophone et les services de police de Kyoto.

4. Le Lycée français international de Kyoto serait-il favorable à la mise en place d'un groupe de travail sur le réactivation de « La Journée défense et citoyenneté (JDC) pour les jeunes Français, scolarisés ou non dans le système éducatif français au Japon ? Elus, associations et autres acteurs privés et institutionnels du Japon et de la représentation nationale auraient vocation à participer à ce groupe de travail pluraliste et basé sur le bénévolat.

Réponse :
Le Conseil exprime un accord de principe et prend acte des démarches engagées par les autorités concernées.

5. Le LFIK a-t-il déjà eu recours à des recherches de mécénat et si oui avec quels résultats ? Envisage-t-il d'y avoir recours et si oui, selon quelles modalités et objectifs ?

Réponse :
Une réflexion est désormais engagée afin de développer davantage les possibilités offertes par le mécénat et les partenariats privés.

10.2 Questions de M. François Roussel, Conseiller des Français de l'étranger pour le Japon

- (1/5) Subvention : pourrait-on avoir un point sur la subvention municipale pour les enfants de 3 à 6 ans, dont la disparition possible à partir d'avril 2026 avait été évoquée au CE précédent ?

Réponse :

Les échanges engagés avec la mairie de Kyoto, avec l'appui de l'Ambassade de France, ont permis de sécuriser le maintien de la subvention à compter du 1er avril 2026. Cette décision demeure conditionnée au respect du seuil de 39 semaines d'ouverture annuelle. Trois journées d'animations pédagogiques ont été ajoutées au calendrier 2025-2026 afin de satisfaire cette exigence administrative. Cette évolution constitue une excellente nouvelle pour les familles concernées.

- (2/5) Psychologue : quelles sont les modalités d'accès des élèves et des personnels, en cas de besoin, à un soutien psychologique ponctuel dans le cadre du LFIK ? Quelles futures solutions sont éventuellement étudiées ?

Réponse :

Le besoin d'un accompagnement psychologique ponctuel pour les élèves et les personnels est reconnu. Plusieurs pistes sont étudiées : mutualisation avec Tokyo ; recours ponctuel à des professionnels extérieurs.

- (3/4) Projet d'annexe à Osaka (ou ailleurs) : même si le sujet ne relève pas directement d'un CE, pourrait-on avoir une synthèse des actions en cours sur ce sujet ?

Réponse :

Le projet est toujours en cours. Suite à la perte de l'appel d'offre de Namba, une discussion est en cours pour obtenir une lettre d'intention (signée par l'Ambassade et la mairie d'Osaka), qui permettrait d'être exempté d'appel d'offre si un site était trouvé.

- (5/5) Actions vers les enfants français non scolarisés dans le système français : y a-t-il des activités du LFIK qui sont ouvertes aux enfants français non scolarisés ? (Que serait-il envisageable ?)

Réponse :

L'établissement rappelle que certaines activités demeurent ouvertes à des élèves extérieurs, notamment :

- association sportive ;
- centre aéré ;
- certaines activités périscolaires.

Les échanges portent ensuite sur :

- la circulation des informations médicales en situation d'urgence ;
- la coordination avec les secours japonais ;
- une question relative aux zones fumeurs.

Il est rappelé qu'aucune zone fumeur officielle n'existe au sein de l'établissement.

La séance est levée à 19h30. Monsieur Colin remercie les membres du Conseil d'établissement pour leur participation, la qualité des échanges, et leur engagement au service de la communauté scolaire.

Le Proviseur



Le secrétaire de séance

